



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 8 novembre 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 novembre 2023, à 20h00, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

Elle propose de céder la parole à la directrice générale, Mme Chantale Cormier, afin qu'elle puisse agir à titre de présidente et secrétaire d'élection pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Résolution 2023-11-139

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de désigner la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour agir à titre de présidente et secrétaire d'élection pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

2• Élection à la préfecture 2023-2025

La directrice rappelle que les maires intéressés par la préfecture avaient jusqu'au 8 novembre à 20 heures, pour lui signifier par écrit leur intérêt et les motifs qui les animent. Elle procède à l'ouverture de la candidature qui lui a été remise, soit celle de Mme Lina Labbé et la déclare admissible.

Résolution 2023-11-140

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Lina Labbé à titre de préfète pour un mandat de deux ans.

Mme Labbé remercie les maires pour la confiance qu'il lui manifeste et mentionne qu'elle poursuivra ses engagements avec la même rigueur.

3• Élection à la préfecture suppléante 2023-2025

La directrice rappelle que les maires intéressés par la préfecture suppléante avaient jusqu'au 8 novembre à 20 heures, pour lui signifier par écrit leur intérêt et les motifs qui les animent. Elle mentionne qu'elle n'a reçu aucune candidature.

Résolution 2023-11-141

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Sylvain Bergeron au titre de préfet-suppléant pour un mandat de deux ans.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Les élections étant dûment complétées, Mme Cormier met fin à la période d'élection et cède la parole à la préfète, Mme Lina Labbé.

4• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Élection à la préfecture 2023-2025
3. Élection à la préfecture suppléante 2023-2025
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Changement de signataires bancaires s'il y a lieu
6. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 2023
7. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 2023
8. Collecte et transport des matières résiduelles – Octroi d'un contrat
9. Ministère de la Culture et des Communications – Entente de développement culturel 2024 – Plan d'action
10. Québec International – Entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2023-2024
11. Politique de protection des renseignements personnels – Adoption
12. Évaluations des bâtiments de la MRC à des fins d'assurances – Octroi d'un contrat
13. Adjointe administrative - Embauche
14. Tour de l'Île d'Orléans 2024 – Autorisation
15. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2023
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la réunion

Résolution 2023-11-142

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du report des points 11. *Politique des renseignements personnels – Adoption* et 12. *Évaluations des bâtiments de la MRC à des fins d'assurances – Octroi d'un contrat* ;

Le point 17. Varia demeure ouvert par ailleurs.

5• Changement de signatures bancaires s'il y a lieu

Aucun changement n'est requis.

6• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 2023

Résolution 2023-11-143

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 2023.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

7• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 2023

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

8• Collecte et transport des matières résiduelles – Octroi d'un contrat

Résolution 2023-11-144

Attendu que la MRC a publié sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec le 18 août 2023, un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire (comprenant les déchets, encombrants et résidus verts) pour la période s'échelonnant du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2027 (3 ans) et du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2029 (5 ans), selon l'option retenue ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois propositions, qui se sont avérées conformes aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

Attendu que GFL Environnement, Sani-Terre Environnement et Villéco ont présenté des soumissions pour chacune des options aux prix ci-après indiqués, l'une pour un contrat d'une durée de trois (3) ans et l'autre pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans :

SOUSSIONNAIRES	Bacs roulants à déchets (Résidentiel et ICI) (3 ans)	Bacs roulants à déchets (Résidentiel et ICI) (5 ans)
GFL Environnement	590 334,94 \$	1 001 669,50 \$
Sani-Terre Environnement	711 750,00 \$	1 205 230,00 \$
Villéco	1 061 097,18 \$	1 844 476,40 \$

SOUSSIONNAIRES	Conteneurs A déchets (3 ans)	Conteneurs A déchets (5 ans)
GFL Environnement	260 886,94 \$	606 722,54 \$
Sani-Terre Environnement	536 064,00 \$	900 420,00 \$
Villéco	296 363,82 \$	515 158,90 \$

SOUSSIONNAIRES	Encombrants (3 ans)	Encombrants (5 ans)
GFL Environnement	228 149,15 \$	396 090,10 \$
Sani-Terre Environnement	97 650,00 \$	164 300,00 \$
Villéco	261 263,35 \$	454 142,25 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

SOUSSIONNAIRES	Résidus verts (3 ans)	Résidus verts (5 ans)
GFL Environnement	229 919,68 \$	461 782,84 \$
Sani-Terre Environnement	278 400,00 \$	570 000,00 \$
Villéco	788 781,76 \$	1 626 960,50 \$

SOUSSIONNAIRES	Grand total – option 1 (3 ans)	Grand total – option 2 (5 ans)
GFL Environnement	1 409 290,71 \$	2 466 264,98 \$
Sani-Terre Environnement	1 623 864,00 \$	2 839 950,00 \$
Villéco	2 406 906,11 \$	4 440 738,05 \$

Attendu la volonté de la MRC d'octroyer un contrat d'une durée de trois (3) ans ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat de trois (3) ans, soit du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2027, pour la collecte et le transport des matières résiduelles à GFL Environnement pour une somme de 1 409 290,71 \$ (excluant les taxes applicables et l'ajustement de carburant), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 5 octobre 2023.
- De désigner la préfète et la directrice générale de la MRC, Mmes Lina Labbé et Chantale Cormier, pour signer tout document afférent.

9. Ministère de la Culture et des Communications – Entente de développement culturel 2024 – Plan d'action

Résolution 2023-11-145

Considérant la résolution 2023-09-123 confirmant la volonté du Conseil de renouveler l'entente de développement culturel pour l'année 2024 ;

Considérant le dépôt du plan d'action 2024 totalisant des contributions financières de 77 000 \$, lesquelles seraient assumées à parts égales entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC :

- Demande au ministère de la Culture et des Communications une contribution financière de 38 500 \$ pour la réalisation du Plan d'action 2024, tel que déposé ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Alloue la somme de 38 500 \$ pour la réalisation du Plan d'action 2024 tel que déposé, à même le budget 2024 de la MRC ;
- Autorise la préfète, Mme Lina Labbé, à signer tout document afférent.

10• Québec International – Entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2023-2024

Résolution 2023-11-146

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat ;

Attendu que Québec International a soumis une proposition, soutenue par la ville de Québec et les six (6) MRC de la région de la Capitale-Nationale, dont la MRC de L'Île-d'Orléans, pour la continuité du Pôle régional d'innovation à la suite d'un nouvel appel de projets lancé par le gouvernement du Québec ;

Attendu qu'à la suite des consultations ministérielles, le projet appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem, sera prolongé jusqu'au 31 mars 2025 ;

Attendu que Québec International est sur le point de signer une nouvelle entente avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour cette initiative du volet soutien au fonctionnement et à des projets structurants des organismes en entrepreneuriat du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, pour le financement de l'espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem jusqu'au 31 mars 2024 ;

Attendu que les partenaires régionaux de Techno-Tandem, que sont les MRC et la ville de Québec ont consenti à une entente d'un an alors que le MEIE était disposé à signer une entente de deux ans ;

Attendu que les partenaires régionaux de Techno-Tandem, que sont les MRC et la ville de Québec ont convenu de séparer leur entente avec Québec International en deux ententes distinctes, c'est-à-dire une entre la ville de Québec et Québec International et une autre entre les 6 MRC et Québec International pour ce même projet ;

Attendu que Québec International devra se conformer aux différentes dispositions prévues à l'entente signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **unanimentement résolu** que :

- La MRC de L'Île-d'Orléans investisse 1 535 \$ pour l'année 2023-2024 dudit projet à même les priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2024 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- La préfète, Mme Lina Labbé, soit autorisée à signer l'Entente Espace régional d'accélération et de croissance de la région de la Capitale-Nationale 2023-2024.

11• Politique de protection des renseignements personnels – Adoption

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

12• Évaluations des bâtiments de la MRC à des fins d'assurances – Octroi d'un contrat

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

13• Adjointe administrative - Embauche

À la suite du désistement de la candidate sélectionnée en septembre dernier, nous avons procédé à un 2^{ième} affichage de poste. Nous avons reçu six (6) candidatures et en avons considéré trois (3). Le comité de sélection formé de Mmes Marie-Maude Chevrier et Chantale Cormier recommande la candidature de Mme Suzanne Masson au titre d'adjointe administrative, laquelle a débuté le 6 novembre dernier.

Résolution 2023-11-147

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Suzanne Masson pour le poste d'adjointe administrative, rétroactivement au 6 novembre 2023, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.

14• Tour de l'île d'Orléans 2024 – Autorisation

Résolution 2023-11-148

Considérant que l'édition 2023 du Tour de l'île d'Orléans (TIO) a connu un vif succès ;

Considérant que les organisateurs du TIO souhaitent tenir une édition 2024 impliquant les résidents de l'île d'Orléans ;

Considérant que les organisateurs du TIO devront obtenir les autorisations et permis nécessaires pour la tenue des différentes activités ;

Considérant que le Conseil de la MRC est favorable à la tenue des différentes activités les 15 et 16 juin 2024 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la tenue de l'édition du Tour de l'île d'Orléans les 15 et 16 juin 2024.

15• Adoption des dépenses du mois d'octobre 2023

Résolution 2023-11-149



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2023, lesquelles s'élèvent à 399 729,51 \$.

16• Correspondance

Ministère de la Sécurité publique

Le projet de Loi 14 a été sanctionné en octobre dernier et prévoit des modifications législatives à la Loi sur la sécurité incendie visant notamment à faciliter la révision des Schémas de couverture de risques en sécurité incendie des MRC.

17• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

18• Période de questions

Elle débute à 20h15 et se termine à 20h27.

19• Levée de la réunion

Résolution 2023-11-150

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h28.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 22 novembre 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète